

BULLETIN

Trouver



l'argent^{MC}

BULLETIN

VOL. 4 • NUMÉRO 1 • HIVER 2007

Trop de fonds communs de placement?

Ne soyez pas découragés devant l'abondance d'options de placement.

De nos jours, les investisseurs ont vraiment l'embarras du choix. Hors des options de base telles que les CPG et les obligations d'épargne du Canada, la liste des possibilités s'étend aux actions, aux obligations, aux fonds communs de placement, et elle est loin de s'arrêter là.

Les fonds communs de placement restent l'un des instruments de prédilection des investisseurs canadiens. Ils conjuguent gestion professionnelle et diversification. De plus, il est facile de procéder à de petits achats et les gains des fonds sont généralement réinvestis pour souscrire de nouvelles parts. Ces dernières caractéristiques en font des réceptacles idéaux pour les cotisations à un régime d'épargne-retraite (RER).

Mais le nombre des seuls fonds communs de placement est impressionnant. Il en existe des milliers. Comment savoir lequel choisir? Et, par-dessus tout, comment les combiner pour constituer un portefeuille qui vous aide véritablement à atteindre vos objectifs?

La bonne combinaison

Pour commencer, l'idéal est de passer en revue la répartition de votre actif — la combinaison des fonds de quasi-espèces, de titres à revenu fixe et d'actions dans votre portefeuille.

La plupart des experts en placement s'entendent sur le fait que la répartition de l'actif est la clé de la réussite à long terme. Ainsi, les investisseurs qui visent la retraite ou un autre objectif relativement éloigné ont

tout intérêt à réserver une place de choix aux fonds d'actions pour tirer profit de leurs rendements potentiels supérieurs à long terme.

Après avoir examiné la répartition de votre actif, vous pouvez retenir certains fonds communs de placement dans chaque catégorie. Il vous faut choisir des fonds dont les objectifs et le niveau de risque sont adaptés aux vôtres.

«Fonds de fonds»

La plupart des Canadiens n'ont ni le temps ni le désir de créer leur propre portefeuille.

Si vous êtes dans ce cas, vous vous sentirez peut-être plus à l'aise avec un «fonds de fonds». Ces fonds communs de placement sont des portefeuilles gérés par des professionnels qui contiennent une sélection diversifiée de fonds communs de placement.

Vous obtenez ainsi un portefeuille géré par des professionnels, diversifié, et suivi et rééquilibré à intervalles réguliers — en effectuant un simple placement pratique.

Il existe des «fonds de fonds» adaptés à presque tous les types d'investisseurs, des plus prudents à ceux qui visent la croissance dynamique (voir page 2).

Si vous cherchez une solution pratique gérée par des professionnels pour votre RER cette année, ou si vous souhaitez obtenir une deuxième opinion sur la répartition de votre actif, parlez-en à votre conseiller Scotia.

Votre RER est bloqué au point mort?

2

Conseils pour votre déclaration de revenus 2006

3

Réponses aux questions essentielles sur les RER

4

Existe-t-il une solution «fonds de fonds» faite pour vous?

Avec un «fonds de fonds», une simple décision vous permet d'investir dans un portefeuille diversifié. Tous nos «fonds de fonds» sont gérés par des professionnels, suivis et rééquilibrés.

- **Les Fonds Sélection Scotia®** offrent un assortiment de fonds gérés par certains des meilleurs conseillers en valeurs du monde. Choisissez parmi nos quatre portefeuilles, conçus à l'intention de quatre types différents d'investisseur.
- **Les Fonds Scotia Vision^{MC}** sont des fonds à «date cible»; vous pouvez donc choisir le fonds visant la date qui correspond le mieux à votre horizon de placement. Il s'agit d'un choix judicieux si vous avez un objectif et une date précise en vue, comme votre départ à la retraite ou les études d'un enfant.
- **Les Portefeuilles Partenaires Scotia®** sont composés de fonds communs offerts par jusqu'à sept des chefs de file canadiens du secteur.

Votre RER est bloqué au point mort?

En évitant ces quatre erreurs courantes, vous ferez passer votre stratégie de retraite à la vitesse supérieure

La stratégie d'épargne-retraite la plus efficace est incroyablement simple : il s'agit de dresser un plan, puis de s'y tenir. Malheureusement, il arrive que des plans parfaitement bien conçus fassent long feu. Souvent, l'une des erreurs suivantes est à l'origine de l'échec.

1 Excès de prudence

Naturellement, vous voulez protéger votre RER. Mais la «sécurité» n'est pas synonyme de l'«absence de risque».

En fait, si votre portefeuille ne contient que des espèces et des CPG procurant un rendement garanti, il risque fort de ne pas dégager les rendements dont vous avez besoin pour garder une longueur d'avance sur l'inflation.

L'une des meilleures façons d'atteindre vos objectifs est d'avoir un portefeuille diversifié comprenant des fonds communs d'actions et des CPG liés à un indice, pour neutraliser les effets de l'inflation à long terme.

2 Courte vue

Lorsque le marché se replie, les investisseurs anxieux réagissent parfois instinctivement en liquidant certains de leurs placements. Ensuite, lorsque le marché se redresse, il arrive qu'ils soient obligés de dépenser beaucoup plus pour revenir en jeu.

L'enseignement à tirer? La volatilité du marché ne doit pas vous inciter à modifier un portefeuille qui a été façonné pour vous aider à atteindre vos objectifs à long terme.

3 Oubli des cotisations placées temporairement

Chaque année, nombre de contribuables attendent le dernier moment pour cotiser à leur RER. Comme ils sont pressés, ils ont tendance à placer leur argent temporairement dans un compte au comptant ou dans un fonds commun de placement de quasi-espèces, en se disant qu'ils le transféreront ailleurs un peu plus tard.

Puis, ils les oublient, et leur cotisation ne produit qu'un rendement minimal qui n'optimise pas la croissance de leur RER.

4 Cotisation à la dernière minute

Cette année, de nombreuses personnes se bousculeront pour verser leur cotisation 2006 d'ici le 1^{er} mars 2007. Malheureusement, elles auront perdu 14 mois de croissance composée en report d'impôt.

Il est beaucoup plus efficace de s'arranger pour que les cotisations soient automatiquement prélevées sur votre compte bancaire chaque mois. La plupart des gens ont nettement moins de mal à mettre un peu d'argent de côté chaque mois qu'à déboursier une somme importante une fois par an. Qui plus est, vos cotisations commencent ainsi à fructifier dès que vous les placez.

Si vous commettez l'une ou l'autre de ces erreurs courantes, communiquez avec votre conseiller Scotia. Il vous aidera à jeter un regard neuf sur vos placements et à repartir du bon pied.

Conseils pour votre déclaration de revenus 2006

Ne passez pas à côté des avantages que pourraient vous procurer ces changements introduits dans le budget fédéral de 2006.

Lorsque vous remplissez votre déclaration de revenus pour 2006 (ou que vous préparez vos dossiers à l'intention de votre fiscaliste), gardez les changements suivants à l'esprit — ils pourraient vous faire faire des économies d'impôt.

Transport en commun. Les particuliers peuvent demander un crédit d'impôt non remboursable au titre du coût des laissez-passer de transport en commun. Pour l'année d'imposition 2006, ce crédit peut être réclamé pour les montants payés à partir du 1^{er} juillet. N'oubliez pas de garder vos reçus.

Revenu de pension. Le montant maximal du revenu de pension admissible aux fins du calcul du crédit pour revenu de pension est passé de 1 000 \$ à 2 000 \$.

Crédit pour l'emploi. À compter du 1^{er} juillet 2006, le nouveau crédit canadien pour emploi procure un allègement fiscal sur la première tranche de 250 \$ de revenu d'emploi afin de tenir compte des dépenses qu'engagent les employés. À partir de 2007, le seuil du revenu d'emploi passe à 1 000 \$.

Manuels des étudiants. Les étudiants de niveau postsecondaire peuvent demander un crédit d'impôt pour le coût des manuels.

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur ces nouvelles mesures, visitez le site Web de l'Agence du revenu du Canada, à l'adresse www.cra-arc.gc.ca. Pour obtenir des conseils propres à votre situation, il est toujours préférable que vous vous adressiez à un fiscaliste.

Voici comment Scotia a aidé Jean

Cap sur la diversification

Comme bon nombre d'investisseurs, Jean a ouvert son premier RER à la banque avec laquelle il faisait affaire et, par la suite, il a établi un deuxième régime auprès d'une autre banque. Il pensait que plus il avait de régimes et plus il avait de fonds, plus ses placements seraient diversifiés.

Jean a rendu visite à sa conseillère Scotia, Julie, pour obtenir une deuxième opinion sur ses placements. Julie a utilisé l'un des outils d'analyse des placements de Scotia pour examiner l'ensemble de son portefeuille. Cette analyse a révélé que certains titres se retrouvaient dans plusieurs fonds communs de placement détenus par Jean. Son portefeuille en était donc, non pas plus, mais moins diversifié. Julie a aidé Jean à restructurer son portefeuille pour en accroître la diversification, afin qu'il puisse atteindre ses objectifs.

Vous êtes
plus riche
que vous
ne le
pensez.[®]



À vous le potentiel de croissance du marché boursier et les rendements garantis!

Vous souhaitez exploiter le potentiel de croissance du marché boursier, l'esprit tranquille, en profitant d'un rendement garanti?

Le CPG *OptiBourse*^{MC} de cinq ans offert par la Banque Scotia pourrait être la solution que vous cherchez. Votre capital est garanti sur cinq ans, comme dans un CPG classique. Votre placement est en outre assorti d'un taux d'intérêt garanti. Et vous avez la possibilité de gagner un revenu supplémentaire lié au rendement des secteurs canadiens des banques et des services aux collectivités.

Le CPG *OptiBourse* est entièrement admissible aux RER et offert moyennant un placement minimum de 1 000 \$.
Communiquez sans plus tarder avec votre conseiller Scotia pour savoir si le CPG *OptiBourse* vous convient.

† Le CPG *OptiBourse* est un CPG non remboursable. Le capital garanti et les intérêts supplémentaires, le cas échéant, sont versés à la date d'échéance. Les intérêts annuels garantis courus sont également versés à la date d'échéance, ou annuellement s'il y a lieu. Les intérêts supplémentaires payables sont fonction de l'évolution de l'indice *OptiBourse* Scotia. Ces intérêts supplémentaires s'accumulent dans la limite du taux de participation, ainsi que du rendement moyen des indices de référence mesurés aux intervalles d'observation pertinents. Pour plus de détails sur ce CPG, sur l'indice, ou sur le calcul et le paiement des intérêts, vous pouvez vous rendre dans l'une de nos succursales ou aller à cette adresse : www.banquescotia.com/cpgoptibourse.

Réponses aux questions essentielles sur les RER

Chaque année, à l'approche de la date limite de cotisation aux régimes d'épargne-retraite (RER), les investisseurs se posent une multitude de questions. Nous répondons ici aux plus fréquentes.

Q Ai-je plutôt intérêt à cotiser à mon RER ou à rembourser mon hypothèque?

R Il n'y a pas vraiment de réponse passe-partout. Les deux objectifs sont importants et procurent de précieux avantages.

En cotisant à votre RER (dans les limites de vos droits) d'ici le 1^{er} mars 2007, vous pourrez déduire ce montant de votre revenu imposable pour 2006. Mais ce qui est encore plus intéressant, c'est le potentiel de croissance à long terme de vos cotisations. En effet, un placement de 5 000 \$ rapportant un taux d'intérêt composé annuellement de 7 % vaudra plus de 27 000 \$ dans 25 ans.

D'un autre côté, en remboursant votre hypothèque, vous réduisez vos frais d'intérêt globaux et vous êtes plus rapidement entièrement propriétaire de votre habitation.

La décision la plus adaptée à votre situation dépend de plusieurs facteurs : votre taux d'imposition marginal, le taux d'intérêt de votre hypothèque, le nombre d'années vous restant jusqu'à la retraite, le nombre d'années restantes de votre tableau d'amortissement et le taux de rendement moyen des placements de votre RER.

Souvent, la meilleure stratégie consiste à combiner les deux, soit à cotiser à votre RER et à utiliser le remboursement d'impôt qui en résulte pour rembourser votre hypothèque.

Q Je n'ai pas suffisamment de fonds disponibles pour cotiser. Devrais-je faire un emprunt?

R Bien souvent, c'est effectivement une bonne idée. Les prêts RER sont généralement assortis des taux les plus faibles et le remboursement ne commence habituellement pas avant 120 jours. Cela vous laisse suffisamment de temps pour effectuer votre cotisation, la déduire dans votre déclaration de revenus 2006 et obtenir un remboursement — que vous pouvez utiliser pour rembourser le prêt.

Le Groupe Banque Scotia désigne La Banque de Nouvelle-Écosse et ses filiales au Canada, dont Scotia Capitaux et Placements Scotia Inc. Scotia Capitaux est membre du FCPE.

^{MC} Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.

© Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Les Fonds communs Scotia sont offerts par Placements Scotia Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse et dotée d'une personnalité juridique distincte. Un placement dans un fonds commun peut donner lieu à des commissions ou frais de suivi, de gestion et autres. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Ce document est disponible dans

Q Pourquoi entend-on dire que certains placements devraient être conservés hors des RER?

R La raison pour laquelle vous avez entendu dire que certains placements devraient être conservés hors des régimes enregistrés est liée au traitement fiscal du revenu de placement.

Hors de votre RER, les revenus en intérêt sont assujettis à votre taux marginal d'imposition, alors que les dividendes des sociétés canadiennes et les gains en capital sont imposés à un taux plus favorable. Au sein de votre RER, vos revenus fructifient à l'abri de l'impôt. Lorsque vous commencerez à puiser dans votre RER, vos retraits seront intégralement imposés à votre taux marginal. Toutefois, à la retraite, vos revenus (et votre taux d'imposition) sont généralement moins élevés.

Par conséquent, si vous avez à la fois des comptes enregistrés et non enregistrés, il est fiscalement plus avantageux de conserver les biens producteurs de gains en capital et de dividendes canadiens hors de votre régime enregistré.

Les aspects fiscaux sont certes importants, mais ce ne sont pas les seuls éléments à prendre en considération quand vous choisissez vos placements. Votre conseiller vous aidera à déterminer ce qui vous convient.

Dopez votre RER

Avec une *Ligne d'appoint RER Scotia^{MC}*, vous pouvez emprunter pour cotiser à votre RER — non seulement cette année, mais à chaque fois que vous en avez besoin.

Vous ne payez aucun intérêt tant que vous n'utilisez pas votre ligne de crédit et vous décidez à quel rythme vous remboursez les montants empruntés. Vous pouvez choisir, à votre guise, de ne faire chaque mois que le versement minimum ou de rembourser le solde intégral. Vous pouvez même vous prévaloir de la possibilité de reporter de trois mois votre premier versement, en attendant votre remboursement d'impôt.

toutes les succursales de la Banque Scotia, du Montréal Trust, de Trust et Banque Scotia, du Trust National et dans tous les bureaux de ScotiaMcLeod, de Placement direct ScotiaMcLeod et auprès des courtiers indépendants autorisés. Les parts de fonds communs ne sont pas garanties ni assurées et leur valeur fluctue. Les rendements passés peuvent ne pas se répéter.

Les informations et opinions présentées dans le présent bulletin ne visent qu'à fournir des commentaires généraux sur des sujets susceptibles d'intéresser le lecteur. L'objectif n'est pas de donner des conseils ou de faire des recommandations d'ordre juridique ou financier. Le lecteur est invité à consulter son conseiller juridique, financier ou fiscal avant de prendre des décisions fondées sur les informations ou opinions contenues dans le présent bulletin.

9040036 (01/07)